

## MARIETTE ET LE GRAND TEMPLE DE KARNAK<sup>1</sup>

---

*Karnak*<sup>2</sup> se compose en réalité de deux ouvrages différents : 1° l'histoire archéologique du temple, telle que Mariette est arrivé à la reconstituer après seize années de recherches (texte, p. 1-39; pl. I-VI); 2° la description et la reproduction des monuments découverts pendant les fouilles (texte, p. 40-77; pl. VII-LVI).

1° Sous les dynasties memphites, Thèbes, simple ville de province, n'avait qu'un temple de dimensions insignifiantes, duquel il n'est resté aucun débris. Quand elle fut devenue la capitale de l'Égypte entière, le premier roi de la XII<sup>e</sup> dynastie Amenemhât I<sup>er</sup> et son fils Ousortesen I<sup>er</sup> y construisirent un sanctuaire de calcaire et de grès dédié au dieu Ammon. Quelques piliers et quelques pans de murs remaniés plus tard permettent jusqu'à un certain point d'en reconstituer le plan (pl. V a). C'était un édifice de petites dimensions, à colonnes polygonales comme dans les tombeaux de Béni-Hasan. Il subsista tel que son fondateur l'avait conçu, pendant près de quinze siècles. Les statues et les tables d'offrandes

1. Extrait de la *Revue critique*, 1877, t. I, p. 265-273.

2. *Karnak*, étude topographique et archéologique, avec un appendice comprenant les principaux textes hiéroglyphiques, découverts ou recueillis pendant les fouilles exécutées à Karnak par Auguste Mariette-Bey, Leipzig, 1875, J.-C. Hinrichs; texte in-4°, 88 p., et 56 pl. in-folio. *Les listes géographiques des pylônes de Karnak*, comprenant la Palestine, l'Éthiopie, le pays des Somâlis, par Auguste Mariette-Bey, 1875, Leipzig, J.-C. Hinrichs, texte in-4°, 67 p. et 4 cartes in-folio.

qu'on y a trouvées montrent qu'il était en pleine prospérité sous la XIII<sup>e</sup> et sous la XIV<sup>e</sup> dynasties. Les ravages des Pasteurs ne l'atteignirent point. Il demeurait encore debout au commencement de la XVIII<sup>e</sup> dynastie, et assez bien conservé dans son ensemble pour qu'on n'eût pas besoin d'y exécuter de grands travaux. Ahmès n'y a laissé aucune trace de son activité réparatrice; Amenhotep I<sup>er</sup> se contenta d'ajouter quelques cellules en granit sur les côtés de l'enceinte. Thoutmès, enrichi par la conquête de l'Éthiopie et par le butin des guerres syriennes, fut le premier qui songea à l'augmenter. Les architectes firent de l'ancien sanctuaire comme le noyau d'un temple nouveau. Ils élevèrent en avant deux chambres en granit, précédées de vastes cours, puis trois pylônes échelonnés l'un derrière l'autre et séparés par deux grandes salles à colonnes : le tout devait présenter l'aspect d'un vaste rectangle, posé debout sur un autre rectangle allongé en travers. Thoutmès II et la régente Hatasou poussèrent activement l'œuvre commencée, sans apporter aucune modification au plan primitif : seulement la régente, pour introduire ses obélisques entre les deux pylônes, dut pratiquer une brèche dans un mur déjà construit, et renverser seize des vingt-deux colonnes entassées en cet endroit. Thoutmès III termina d'abord les portions que ses trois prédécesseurs n'avaient pas pu achever, les surfaces planes du pylône extérieur, le pylône le plus rapproché du sanctuaire, les massifs qui masquent la base des obélisques de la reine Hatasou. Il réédifia, à l'est, d'anciennes annexes, dont la plus importante servait de station et de reposoir lors des processions, enveloppa l'ensemble d'un mur d'enceinte, creusa, au midi, le lac sur lequel on lançait les barques sacrées au moment des fêtes. Il rompit de la sorte la juste proportion qui avait existé jusqu'alors entre le temple et la façade : l'enceinte extérieure ne s'ajusta plus exactement au pylône.

Les successeurs de Thoutmès III ne changèrent presque rien à cet état de choses. Amenhotep II répara la brèche que

la régente avait percée et releva les colonnes qu'elle avait abattues. Thoutmès IV acheva quelques détails d'ornementation. Amenhotep III jeta, en avant du pylône extérieur, un autre pylône plus large, plus massif et par conséquent plus propre à servir de façade au temple rajeuni. Ramsès I<sup>er</sup>, fondateur d'une dynastie nouvelle, éprouva sans doute le besoin de signaler son avènement par une marque éclatante de piété envers Ammon. Il bâtit, devant le pylône d'Amenhotep III, un cinquième pylône plus considérable encore, et il commença, dans la cour intermédiaire, la construction de la salle hypostyle. Sési I<sup>er</sup> et Ramsès II occupèrent les cent années de règne qu'ils comptèrent entre eux deux à dresser et à décorer les cent trente-quatre colonnes qui soutiennent le plafond. Par la suite, les rois de la XX<sup>e</sup> dynastie, Ramsès III, Ramsès IV, Ramsès VI, Ramsès XII, s'emparèrent de quelques places vides, ou surchargèrent les cartouches pour s'attribuer une part de la gloire qui revenait aux rois fondateurs. Les Ptolémées ajoutèrent quelques tiges de fleurs symboliques aux ornements du bas des colonnes. Malgré ces additions et ces usurpations, on peut dire que cette salle, la plus étonnante qu'il y ait en Égypte, est l'œuvre de trois rois : Ramsès I<sup>er</sup> en devisa le plan et la commença, Sési I<sup>er</sup> la continua, Ramsès II l'acheva tout entière.

Sési II et Ramsès III installèrent, en avant du pylône de Ramsès I<sup>er</sup>, deux édifices destinés à consacrer le souvenir du culte que leur fondateur avait voué à la divinité principale de Thèbes. Ce furent les dernières constructions importantes qu'entreprirent en cet endroit les rois des dynasties thébaines. L'usurpation des prêtres d'Ammon, la chute des Ramessides, l'arrivée au pouvoir d'une dynastie tanite changèrent les destinées de l'Égypte : la vie politique du pays remonta vers le Delta et s'y concentra. Le grand temple n'en souffrit point tout d'abord : il devint comme une sorte de musée que les souverains s'honorèrent d'entretenir et d'étendre. Les Bubastites ébauchèrent, devant le pylône

de Ramsès et de Sèti I<sup>er</sup>, le plan d'une cour monumentale. Les travaux, interrompus par les guerres civiles, restèrent suspendus près de six siècles. Les Éthiopiens, les Saïtes, les premiers Macédoniens eurent assez à faire de réparer les ruines accumulées par les invasions assyriennes et persanes. Aux Ptolémées revient l'honneur d'avoir érigé, sur le côté occidental de la cour des Bubastites, le gigantesque pylône dont les masses forment une façade digne de la grandeur du monument. Ce pylône n'a pas été terminé, il n'a reçu aucune inscription, et la décoration en a été arrêtée, avant qu'on eût dressé les obélisques et les colosses d'usage. Le pillage de Thèbes par Ptolémée Soter II, et le tremblement de terre de l'an 27 consommèrent la ruine du temple, au moment même où il paraissait être sur le point de s'achever.

Autour de lui se pressait une foule d'édifices plus petits, consacrés aux divinités secondaires de la trinité thébaine ou aux dieux des autres nomes : le plus important était celui de Khons. Il paraît avoir été fondé par Ramsès III et le gros œuvre exécuté sous ce prince, pylône compris. La décoration en est due presque entière aux Ramessides et aux rois-prêtres de la XX<sup>e</sup> dynastie. Le groupe de chambres qui entoure le sanctuaire est de Ramsès IV. Ramsès XIII orna la salle des huit colonnes. Dans la cour voisine, celle qui précède immédiatement le sanctuaire, l'usurpation des prêtres d'Ammon devient flagrante : Herhor y apparaît l'uræus au front, et il y entoure déjà son nom du double cartouche.

2<sup>o</sup> Les monuments nouveaux mis au jour pendant les fouilles couvrent une durée de quatorze dynasties, de la XII<sup>e</sup> à la XXVI<sup>e</sup>.

Les objets antérieurs à l'expulsion des Pasteurs sont relativement peu nombreux. On les a enregistrés sur les planches VIII-X, et ils peuvent se ranger pour la plupart dans la catégorie des tables d'offrandes et des statues votives. Amenemhât I<sup>er</sup> y est représenté par une table à libations

(VIII, e) et par une statue mutilée en granit rose (VIII, d) : Ousortesen I<sup>er</sup> par plusieurs fragments en grès, sur l'un desquels on lit une date de l'an XX (VIII, a, b, c), et par différentes statues de particuliers, dont l'une mentionne des travaux exécutés dans le temple (texte, p. 43, n° 8) : plusieurs rois de la XIII<sup>e</sup> dynastie, Sebekhotep III, Noferhotep I<sup>er</sup>, et un Sebekhotep non encore classé, par des groupes en granit rose et en grès rouge (VIII, k, l, m, n, o, p, r). Deux planches entières sont réservées à la reproduction détaillée d'une seule table d'offrandes, dédiée par un roi de la XIV<sup>e</sup> dynastie, *Râ-s'ânkh-het Ameni-Entef-Amenemhât*. Aucun de ces monuments n'a par lui-même une valeur extraordinaire. Nous possédons si peu de textes qu'on puisse reporter aux temps qui précédèrent l'invasion des Pasteurs, que les découvertes de Mariette, si insignifiantes qu'elles soient à cet égard, sont encore les bienvenues.

Thoutmès III fournit à lui seul vingt-deux planches parmi les plus intéressantes de tout l'ouvrage (XI-XXXII). C'est d'abord la stèle triomphale, déjà copiée et traduite souvent (pl. XI), cinq fragments inégaux d'une belle stèle en granit rose, où l'on trouve mentionnée, à la date de l'an XXIV, une fête qui eut lieu au début des travaux ordonnés par le roi lors de la fondation d'une partie du grand temple (pl. XII), puis les débris du mur numérique découverts lors du déblaiement de 1859-1860<sup>1</sup> (pl. XIII). Sur les planches XIV-XVI, on lit plusieurs inscriptions relatives aux cérémonies d'inauguration du temple, aux fêtes que le roi institua, aux noms qu'il adopta lors de son couronnement. Jamais textes

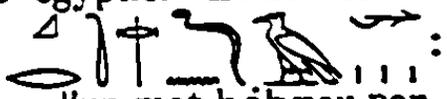
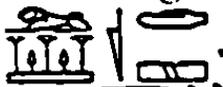
1. E. de Rougé, *Étude sur divers monuments du règne de Thoutmès III*, dans la *Revue archéologique*, juillet 1860; Birch, *Archæologia*, t. XXVIII; Chabas, *Recherches sur l'Antiquité historique*, 2<sup>e</sup> édit., p. 170; Maspero, *du Genre épistolaire*, p. 85, et *Histoire ancienne*, p. 125-126.

2. E. de Rougé, *Revue archéologique*, 1860; Birch, *Transactions of the R. S. of Literature*, t. VII, New Series.

n'ont été mutilés d'une manière plus malheureuse pour la science.

Les listes géographiques qui suivent (planches XVII-XXVII) sont déjà célèbres dans la science. Mariette a consacré à les étudier un ouvrage spécial, dans lequel il s'efforce de déterminer la nomenclature exacte de la Palestine et du pays de Pount. Les cent dix-neuf noms de villes cités sur les pylônes de Karnak se retrouvent pour la plupart dans l'hébreu. Mariette a essayé, après E. de Rougé, de définir les règles qui ont présidé à la transcription des noms sémitiques en égyptien : il est arrivé, en les appliquant, à indiquer l'identification probable du plus grand nombre, et cette identification l'a conduit à émettre une hypothèse des plus remarquables sur les procédés employés à la rédaction de chaque liste. « Aux grands vides que les listes » présentent çà et là, on distingue sans peine que des coupures pures sont à faire dans la nomenclature des noms, et que les listes sont divisées en plusieurs groupes. J'en verrai six, » mettant de côté Kadesh et Mageddo qui ne sont qu'un titre . . . En pratiquant six coupures dans les listes, on n'a pas voulu marquer six divisions géographiques de la contrée occupée par Thoutmès . . . On serait tenté de croire qu'en traçant sur la carte la ligne qui unit entre elles les villes nommées par les listes, nous avons tracé en même temps la marche suivie, soit par l'armée égyptienne, soit par six détachements opérant successivement selon six directions. Dans cette hypothèse, un premier corps d'armée aurait marché vers le Sud. Un second détachement, se portant au Nord, aurait poussé jusqu'à Damas. Sans prétendre qu'une flotte égyptienne vint aborder à Beyrouth, on peut montrer un troisième détachement faisant sa base d'opérations de cette ville, et parcourant la Galilée tout entière après une excursion vers l'Est. Avec le quatrième détachement, nous franchissons le Jourdain. Un retour vers le Sud est fait par le cinquième, qui prend Jaffa pour port de ravitaille-

» ment. Le sixième enfin relie le Nord au Sud, contourne la  
 » Samarie, et complète, avec le quatrième, l'occupation des  
 » deux rives du fleuve, avec le premier et le cinquième,  
 » l'occupation de la Judée. Les listes géographiques seraient  
 » ainsi la suite et le complément des récits historiques,  
 » puisqu'on en déduirait la marche de l'armée de Thoutmès  
 » après la bataille de Mageddo. »

Mariette ne regarde pas cette solution comme définitive, non plus que l'identification de tous les noms proposés. Beaucoup d'entre eux pourraient donner lieu à des observations de détail. Ainsi, pour mon compte, je ne reconnaitrais pas le nom de *Kiriath-Sannah*, « la ville des palmes », dans celui que le texte égyptien nous donne sous la forme de *Qiriath-Net' nau*  : *net' na*  est la transcription d'un mot hébreu parfaitement régulier, נָחַל *fleur*. Il s'agirait donc ici d'un terme géographique, inconnu comme bien d'autres qu'on épèle dans les mêmes listes, mais formé régulièrement et signifiant la ville de la fleur, ou plutôt, puisque l'égyptien a le signe du pluriel, la ville des fleurs. Le *Rosh-Kedesh* .

mentionné entre Acco et la petite ville de *Carmel*  , doit être le nom d'une bourgade du littoral empruntant son nom de *Cap sacré* au cap du Carmel dont elle était voisine: peut-être est-ce le nom même du cap du Carmel. *Harar-Harel* me paraît ne pas être l'*Aroer* de Juda. Non seulement il est difficile d'admettre qu'un  *hé*, puis un *aleph*  égyptiens aient servi successivement à rendre les deux *v* du nom sémitique, mais encore le groupe égyptien, transcrit lettre à lettre en hébreu, donne une locution parfaitement correcte :  . , *la montagne de Dieu*.

Dans *Mâromam* , je ne saurais reconnaître la Membré d'Abraham :  *Mâromam* est une

forme plurielle, d'un nom qui se rattache à la racine d'où *nu*. En règle générale, je n'admettrai aucune identification qui repose sur une transposition ou sur une substitution de lettres.

Pour les villes du pays de Pount, Mariette diffère sensiblement des opinions reçues jusqu'à ce jour. Brugsch avait proposé de voir dans le nom de Pount une désignation du sud de l'Arabie : Mariette y voit une dénomination du pays des Somalis. Il fonde son opinion sur l'identification des noms de lieux fournis par les listes de Karnak. Pour lui, *Âhfou* est *Hafoun*; *Amme-sou*, le cap *Μόσαλλον* des Grecs, où la légende plaçait le terme des conquêtes de Sésostris; *Auhâl*, la ville qui avait donné son nom au golfe *Αυαλίτης*; *Mmtou*, *Μοίνδου ἐμπόριον*; *Mboutou*, *Μοίνδου νῆσος*; *Hebou*, la *Κόβη*, *ἐμπόριον* de Ptolémée, *Hhabo* des cartes modernes. Je pense que, si Mariette a raison, Brugsch n'a pas non plus tout à fait tort. Il est bien certain d'une part que le terme de Pount a désigné l'Arabie. Les monuments de l'Ancien-Empire donnent à Hathor le titre de *dame de Pount*, en un temps où aucun Égyptien ne connaissait même l'existence du pays des Somalis. En fait, le nom de Pount semble s'être étendu, comme celui de Tonouter, à toutes les régions situées à l'ouest et au sud-ouest de l'Égypte. De même que le nom d'Arabie, à l'époque gréco-romaine, s'appliquait aux deux rives de la mer Rouge, le nom de Pount convenait aux deux côtés du détroit de Bab-el-Mandeb, à l'Asiatique aussi bien qu'à l'Africain.

Une série de quatre planches (XXVIII-XXXI) complète d'une manière inattendue les renseignements fournis par les listes géographiques sur les contrées soumises par Thoutmès III. On y voit en fac-similé les tableaux d'une chambre, où le roi avait fait dessiner la faune et la flore d'un des pays qu'il avait visités. La légende dit expressément (pl. XXVIII)

que ce sont là « toutes les herbes qui naissent, tous les bois » de haute futaie qu'il y a dans le Tonouter (et que trouva) » Sa Majesté, quand Sa Majesté s'en alla vers le Routen » supérieur, pour abattre [toutes] les régions étrangères, » selon la résolution de son père Ammon de les mettre sous » ses sandales, depuis [ce jour] jusqu'à la consommation des » millions d'années. Sa Majesté dit : « (J'en atteste) la vie » de Râ et la faveur de mon père Ammon, toutes ces choses- » là existent bien en vérité. Il n'y a pas une ombre de fiction » (litt. : un dessin, une couleur de fiction) dans ce qu'ont pro- » duit les esprits de Ma Majesté ni dans la splendeur de » ses dons (?). Ma Majesté a fait toutes ces choses pour » qu'elles soient par-devant mon père Ammon, dans cette » chambre... pour le temps et l'éternité!... » Tous les des- » sins de plantes et d'oiseaux sont assez exacts pour qu'un natu- » raliste puisse reconnaître chaque espèce. Une inscription placée sur la planche XXXI nous donne la date de l'expédition : « L'an XXV, sous le roi Thoutmès III. Plantes que trouva Sa Majesté au pays de Routen. »

Une liste de donations au temple faites par Toutmès IV (pl. XXXIII), les débris d'une inscription votive d'Amenhotep III (pl. XXXIV-XXXV), ne nous apprennent pas grand'chose sur le règne de ces princes. L'inscription gravée sur la statue du scribe royal Amenhotep est plus significative (pl. XXXVI-XXXVII). « Je suis, dit-il, le grand par-dessus » les grands, le versé dans les paroles divines..... que le roi » a fait pénétrer dans l'intérieur de son être ! Le roi Amen- » hotep m'a donné cette faveur que je fusse honoré du rang » de scribe royal, Kherheb en chef, car je me suis élevé » jusqu'aux sciences divines, j'ai vu les splendeurs du dieu » Thot, j'ai été muni de ses secrets. » Toute la vie du scribe est racontée en détail, comment il régla la distribution des prisonniers de guerre ramenés par le roi, devint architecte en chef et fit exécuter des travaux considérables en l'honneur d'Ammon. Les textes du poème de Pentaour (pl. XLVIII-LI)

et de la campagne de Ménéphthah contre les peuples de la mer (LII-LV) sont à peu près les seuls souvenirs de la XIX<sup>e</sup> dynastie que Mariette ait publiés cette fois-ci. La XX<sup>e</sup> est représentée par des inscriptions dues aux grands-prêtres d'Ammon (pl. XXXIX-XL), non pas encore à ceux qui usurpèrent la royauté, mais à leurs prédécesseurs immédiats. De la XXI<sup>e</sup>, il nous reste un décret soi-disant rendu par Ammon en l'honneur d'une reine Mâkarâ, fille du roi Psiounakhâ Méiamoun (pl. XLI). Les deux premiers tiers en sont perdus; dans le dernier tiers, les lignes sont mutilées au point qu'on n'en pourrait rien tirer, si la répétition perpétuelle des mêmes formules ne permettait de restituer presque entièrement les parties détruites.

... *Disent Ammon-Râ, roi des dieux, le dieu grand qui a été le premier qui fût<sup>1</sup>, Mout, Khons et les dieux grands :*

« *Sache tout roi, tout premier prophète d'Ammon, tout*  
 » *général, tout capitaine, tout indicidu de quelque condi-*  
 » *tion qu'il soit, mâle ou femelle, ceux qui ont le pouvoir*  
 » *aujourd'hui et ceux qui auront le pouvoir par la suite,*  
 » *ceux qui ont établi tous les biens de quelque nature qu'ils*  
 » *soient, que la princesse Mâkarâ, fille du roi Psiou-*  
 » *nakhâ Méiamoun, a apportés avec elle aux régions du*  
 » *Midi, ainsi que tous les biens de quelque nature qu'ils*  
 » *soient que lui ont donnés les gens du pays et que la*  
 » *princesse a reçus de leurs biens, — que nous lui confirmons*  
 » *ces biens-là<sup>2</sup>, et tous ceux de ces biens qui sont hérédi-*  
 » *taires<sup>3</sup>, nous les assurons à son fils, au fils de son fils, à*  
 » *sa fille, à la fille de sa fille, aux enfants de ses enfants,*  
 » *jusqu'à toujours et à jamais ! »*

*Disent Ammon-Râ, roi des dieux, le dieu grand qui a été le premier qui fût, Mout, Khons et les dieux grands :*

1. Litt. : « Le grand du commencer d'être. »

2. Litt. : « Nous les lui confirmons. »

3. Phrase obscure. Le mot-à-mot semble donner : « Tous les biens qui sont des enfants. »

« *Nous faisons savoir à (II) tout roi, tout premier pro-*  
 » *phète d'Ammon, tout général, tout capitaine, tout indi-*  
 » *vidu de quelque condition qu'il soit, mâle ou femelle,*  
 » *ceux qui ont le pouvoir aujourd'hui, et ceux qui auront le*  
 » *pouvoir par la suite<sup>1</sup>, ceux qui ont constitué les biens de*  
 » *quelque nature qu'ils soient, que la princesse Mákará, fille*  
 » *du roi Psiounakhá Méiamoun, a apporté avec elle au pays*  
 » *du Midi (III), ainsi que tous les biens de quelque nature*  
 » *qu'ils soient, que lui ont donnés les gens du pays, que la*  
 » *princesse a reçus de leurs biens et qui lui ont été consti-*  
 » *tués, — que nous assurons ces biens-là à son fils, au fils*  
 » *de son fils, à sa fille, à la fille de sa fille, aux enfants de*  
 » *ses enfants, à toujours et à jamais!* »

*Disent encore Ammon-Râ, roi des dieux, le dieu grand qui*  
*a été le premier qui (IV) fût, Mout, Khons et les dieux grands:*

« Soient mis à mort tous les gens de quelque condition  
 » qu'ils soient, du pays tout entier, mâles ou femelles, qui  
 » contesteront en paroles tous les biens de quelque nature  
 » qu'ils soient que Mákará, fille royale du maître des deux  
 » Égyptes, Psiounakhá Méiamoun, a apportés avec elle aux  
 » contrées du Midi, ainsi que tous les biens de quelque  
 » nature qu'ils soient que lui ont donnés les gens (V) du  
 » pays et que la princesse a reçus de leurs biens, — et ceux  
 » qui raviront quelque chose de ces biens jour après jour,  
 » — nous appesantirons notre puissance sur eux et nous ne  
 » serons pas avec eux..... très fort. » Ainsi disent le dieu  
 grand, Mout, Khons et les dieux grands.

Disent Ammon-Râ, roi des dieux, le dieu grand, qui a  
 été le premier qui fût, Mout, Khons et les Dieux grands  
 (VI): « Nous mettrons à mort tout individu, de quelque con-

1. Je rétablis la phrase: Au-u ar sekheru... na nti au-u art sekheru hisi, « ceux qui ont fait les desseins, les plans... et ceux qui les feront par la suite. »

» dition qu'il soit, du pays tout entier, mâle ou femelle,  
 » qui contestera en justice tous les biens de quelque nature  
 » *qu'ils soient, que Mâkarâ, fille royale du seigneur des*  
 » *deux mondes, Psiounakhâ Métamoun, a apportés avec*  
 » *elle aux régions du Midi, ainsi que tous les biens de quelque*  
 » *nature qu'ils soient que lui ont donnés les gens du pays*  
 » *et qu'elle a reçus de leurs biens. — et ceux qui raviront*  
 » *quelque chose de ces biens (VII) jour après jours, nous*  
 » *appesantirons notre puissance sur eux et nous ne se-*  
 » *rons pas avec eux, mais nous les jetterons le nez à terre*  
 » *et ils seront.....!* »

Jamais décret égyptien n'a employé langage plus solennel. C'est que la princesse Mâkarâ, héritière du trône d'Égypte, devait servir à rattacher la dynastie nouvelle des Bubastites à la dynastie tanite, dont son père fut le dernier roi, et à la famille des Ramessides dont elle descendait par les femmes. Aussi a-t-on donné à l'inscription qui consacre ses droits et ceux de ses enfants une tournure imposante et un aspect monumental.

Après les invasions assyriennes et le pillage de Thèbes par Assourbanhabal, les grands officiers égyptiens mirent tous leurs soins à effacer les ruines que l'ennemi avait semées sur son passage. Un certain Mentoumhât, qui fut successivement roi vassal de Thèbes pour les Assyriens et gouverneur de la même ville pour le compte de Tahraqa, se distingua entre tous dans ce travail de restauration. Il rétablit les temples, augmenta les donations et les offrandes, remplaça les objets du culte qui avaient disparu pendant le sac de la ville. Il se réserva dans le temple de Mout une petite chambre, sur les murailles de laquelle on grava l'éloge de sa conduite. E. de Rougé avait déjà fait ressortir l'importance de ce texte, et montré les détails précieux qu'il ajoute au récit fourni par les documents d'écriture cunéiforme<sup>1</sup> :

1. *Étude sur quelques monuments du règne de Tahraqa, dans les Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne, t. I, p. 17-20.*



